

## AVIS PUBLIC



### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### Règlement n° 2025-628

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2024-590 INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES

Aux personnes intéressées, la soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, donne avis à la population de ce qui suit :

- 1° Lors de la séance ordinaire du **25 août 2025**, le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté le règlement n° 2025-628 « Règlement modifiant le règlement n° 2024-590 instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Sept-Îles ».
- 2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement n° 2024-590 afin de modifier les critères d'admissibilité pour le volet 2 du programme de la façon suivante :

#### Volet 2 – Réaménagement

L'aide accordée en vertu du Volet 2 - Réaménagement correspond à une subvention forfaitaire par logement ajouté, selon le type, par unité d'évaluation au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Ce montant est calculé de la façon suivante :

- 2 500 \$ par logement de type studio (pas de chambre séparée)
  - 5 000 \$ par logement de trois pièces et demie (une chambre à coucher)
  - 7 500 \$ par logement de quatre pièces et demie (deux chambres à coucher)
  - 10 000 \$ par logement de cinq pièces et demie et plus (trois chambres à coucher et plus).
- 3° Les personnes intéressées par ce règlement peuvent le consulter sur le site Internet de la municipalité à l'adresse **septiles.ca** sous la rubrique *Règlements municipaux* de sa page d'accueil.
  - 5° Le règlement 2025-628 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 27<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

**Me Jessica Bilodeau**  
Greffière

---

#### - CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 28 août 2025, et que j'ai fait publier copie dudit avis sur le site Internet de la municipalité le 28 août 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2025.

**Me Jessica Bilodeau**  
Greffière

---

JB/ab